



PANORAMA SUISSE DES ADDICTIONS 2025

Le business des addictions

Le panorama suisse des addictions 2025

Quelles sont les tendances actuelles de la consommation d'alcool, de tabac et de nicotine, de drogues illicites et de médicaments psychoactifs en Suisse ? Quels problèmes se manifestent en lien avec les activités en ligne et les jeux de hasard et d'argent ? Ce panorama annuel répond à ces questions en présentant des faits et des chiffres, établit des liens et formule des recommandations de mesures politiques.

Table des matières

Le business des addictions	3
L'essentiel en bref	6
Alcool	8
Produits tabagiques et nicotiniques	13
Cannabis et drogues illégales	18
Médicaments psychoactifs	23
Jeux de hasard et d'argent	29
Activités en ligne	34

Contact

Addiction Suisse



Monique Portner-Helfer
Porte-parole
mportner-helfer@addictionsuisse.ch
021 321 29 74



Markus Meury
Porte-parole
mmeury@addictionsuisse.ch
021 321 29 63

PANORAMA SUISSE DES ADDICTIONS 2025

Le business des addictions : quid de la responsabilité sociétale ?

Les boissons alcooliques, les produits du tabac et de la nicotine, les jeux de hasard et d'argent et les jeux vidéo rapportent des milliards aux secteurs d'activité concernés. Ces industries ont donc tout intérêt à s'opposer aux projets de loi motivés par des impératifs de santé publique. À cela s'ajoute le marché noir des substances illégales.

L'industrie des substances psychoactives réalise une large part de son chiffre d'affaires au détriment des personnes qui présentent une consommation problématique et de leurs proches. Les souffrances provoquées sont inacceptables, d'autant plus qu'elles représentent un coût élevé pour la collectivité : selon la dernière estimation en date, les coûts économiques de l'addiction s'élèvent à 7.9 milliards de francs par an. Par ailleurs, il existe un lien ambigu entre les recettes provenant de la consommation de tabac et d'alcool ou des jeux de hasard et d'argent d'une part, et le financement de l'AVS, du sport ou encore de la culture d'autre part.

L'addiction emprisonne dans la consommation et entraîne, pour les personnes qui en souffrent, une perte d'autonomie dans leur vie de tous les jours. Contrairement aux biens de consommation ordinaires, les substances psychoactives peuvent, avec le temps, limiter le libre choix (notamment d'acheter). Selon la nocivité du produit ou de l'activité pratiquée, les conséquences sur le plan physique, psychique et financier peuvent être importantes.

La consommation et les usages problématiques ainsi que l'addiction entraînent également des dommages considérables pour la société et l'économie, dommages qui sont supportés par la collectivité. C'est pourquoi l'un des objectifs de la politique doit être de prévenir l'évolution vers l'addiction.

L'addiction comme modèle d'affaires

L'industrie des substances psychoactives et des activités pouvant engendrer une addiction tire, de manière intentionnelle ou non, une bonne partie de ses bénéfices des personnes qui présentent une consommation ou un usage problématique, comme on peut le voir dans différents domaines :

- **Tabac et nicotine** : les personnes ayant une dépendance à la nicotine – substance hautement addictogène – assurent à l'industrie du tabac l'essentiel de ses gains. Leur objectif premier est de s'assurer que leur clientèle reste dépendante à la nicotine. En 2018, les géants du tabac ont vu leurs titres s'effondrer brutalement en bourse lorsqu'aux États-Unis la Food and Drug Administration (FDA) a menacé d'abaisser le plafond de teneur en nicotine des cigarettes.

- **Jeux de hasard et d'argent** : en Suisse, avant même l'autorisation des jeux en ligne en 2019, les opérateurs de jeux tiraient 31 % de leurs recettes des 5 % des joueur·euse·s ayant un usage problématique.
- **Alcool** : en Suisse, environ 4 % de la population boit un quart de tout l'alcool (éthanol) consommé. Les personnes qui présentent la consommation la plus problématique génèrent une part considérable du chiffre d'affaires.
- **Jeux vidéo** : Le modèle d'affaire des microtransactions est désormais dominant dans l'industrie des jeux vidéo. Or, celles-ci, notamment les loot boxes, sont suspectées de participer au développement de l'addiction à ces jeux et, ainsi, de maintenir les utilisateur·rice·s captif·ve·s sur la durée afin qu'ils·elles continuent à y dépenser de l'argent.
- **Cannabis** : une étude menée en terre vaudoise permet d'estimer que la moitié du cannabis consommé dans le canton l'est par les 10 % de personnes qui en consomment tous les jours ou presque. Dans le cas d'une nouvelle réglementation libérale, ces personnes ainsi que les nouveaux consommateur·rice·s constitueraient un groupe cible important pour l'industrie.

Dommmages pour l'économie et la collectivité

L'addiction entraîne des dégâts colossaux. Chaque année en Suisse, plus de 10 000 personnes meurent de leur consommation de substances et les coûts économiques ont été estimés à au moins 7.9 milliards de francs pour l'année 2017 (cf. Fischer et al. 2021). Ces coûts ne sont pas supportés par les producteurs, mais par la société tout entière. « Il n'est pas acceptable que le secteur privé engrange les bénéfices alors que la collectivité doit assumer les dommages », souligne Tania Séverin, directrice d'Addiction Suisse. Certes, les taxes et la redistribution des bénéfices profitent avant tout à l'AVS, mais aussi aux caisses fédérales, à la culture et au sport, auxquels elles rapportent quelque 3.5 milliards de francs par an. Ces liens sont toutefois délicats, car ils sont utilisés comme argument pour s'opposer à une politique de prévention efficace.

Influence marquée de l'industrie et du lobbying

Le marché pesant plusieurs milliards de francs, l'industrie combat les mesures politiques en vue de réglementer le secteur et de prévenir les addictions, le plus souvent avec succès. Elle investit des sommes faramineuses dans le lobbying et les actions en justice afin d'affaiblir les prescriptions ou d'empêcher l'adoption de dispositions plus sévères. Et comme le montre les exemples du tabac et des jeux de hasard et d'argent, l'industrie renvoie, malgré la promotion massive de ses produits, à la responsabilité individuelle des consommateurs·rice·s et à l'autorégulation de la branche.

Donner la priorité à la santé

La santé publique doit passer avant la maximisation des profits des différents secteurs d'activité. En la matière, la Suisse peut s'inspirer des réglementations instaurées avec succès en Europe ou, pour ce qui est du cannabis, au Québec.

Quels sont les champs d'action les plus urgents pour prévenir les addictions ?

- **Protection de la jeunesse :** plus une consommation s'installe de façon régulière et précoce, plus le risque d'addiction est élevé – d'où la nécessité de prévenir l'initiation, d'en retarder l'âge et d'éviter l'installation dans un usage régulier. Pour les produits du tabac et de la nicotine, le menthol et autres arômes visant à augmenter l'attractivité des produits pour les jeunes doivent être interdits. En ce qui concerne les activités en ligne, l'accès des enfants et des adolescent-e-s doit être mieux réglementé.
- **Restriction de la publicité :** la publicité qui atteint les jeunes et celle qui associe les substances psychoactives à un mode de vie attrayant ne doivent plus être autorisées.
- **Politique des prix :** l'introduction de prix minimaux et une imposition en fonction de la concentration de la substance (alcool/ethanol, nicotine) pourraient diminuer la consommation problématique.
- **Réduction des éléments favorisant l'addiction :** en plus d'une réflexion à mener sur une réduction de la teneur en nicotine des produits, il s'agit de mettre en œuvre des règles claires pour limiter la conception addictogène des jeux vidéo et, afin de prévenir un usage problématique des jeux de hasard et d'argent, de les réglementer plus strictement (p. ex. en matière de traçage des joueur-euse-s et de publicité) et de bloquer plus rapidement les nouveaux sites illégaux proposant ce type de jeux en ligne.
- **Régulation du cannabis :** la société a aujourd'hui une occasion historique de réglementer le marché du cannabis, et ce en donnant la priorité absolue à la santé des consommateurs-trice-s. Seul un modèle non lucratif et axé sur la sécurité des produits permettra d'y parvenir.

L'essentiel en bref – population en général

Alcool

La consommation quotidienne d'alcool est en recul, mais les excès ponctuels se maintiennent à un niveau élevé. 12% de la population (de 15 ans ou plus) boit la moitié de tout l'alcool consommé, avec des conséquences pour la santé et plus de 1 500 décès par an. De plus, l'alcool est présent dans près de la moitié des actes de violence commis dans l'espace public. Pourtant, la politique ne montre aucune volonté d'agir pour empêcher la consommation problématique. La responsabilité est attribuée unilatéralement aux consommateur·trice·s. Pour la collectivité, les coûts atteignent 2.8 milliards de francs par an.

Produits tabagiques et nicotiniques

Lors de la mise en œuvre de l'initiative populaire « Enfants sans tabac » l'industrie fait valoir son influence au Parlement et cherche la faille pour continuer à faire de la publicité. Pourtant, selon la Constitution, toute forme de publicité qui atteint les enfants et les jeunes doit être interdite. La volonté populaire passe avant les intérêts financiers d'une branche qui pousse les jeunes à la dépendance.

Les cigarettes électroniques à usage unique visent les jeunes, et la consommation de nicotine est en hausse chez eux à cause de ce type de produits. Il faut les interdire au niveau national, afin de protéger nos enfants et adolescent·e·s. Entre temps les choses bougent dans les cantons.

Cannabis et autres drogues illégales

Sous peu, le Parlement va se pencher sur un projet de loi sur le cannabis en s'inspirant des résultats intermédiaires des essais pilotes. Cette situation, unique au monde, pourrait conduire à l'adoption d'un modèle de régulation du cannabis qui protège la santé publique. À l'inverse, un rejet du projet développé au sein du Parlement pourrait mener à une nouvelle initiative populaire pour sa légalisation, sans doute moins encline à protéger la jeunesse et la santé publique.

La situation reste difficile s'agissant de la consommation et du trafic de drogues dans l'espace public. Une mise à niveau de la politique des quatre piliers a mené ces deux dernières années à des investissements parfois conséquents pour renforcer les dispositifs en place. Dans certaines villes, cela ne semble pas encore suffire. De nouvelles pistes devront donc être explorées pour tenter d'aider les personnes en difficulté tout en pacifiant l'espace public.

Médicaments psychoactifs

Les ventes de somnifères et tranquillisants, ainsi que d'antalgiques opioïdes sont relativement stables depuis quelques années. Mais en même temps, depuis quelques années, de plus en plus de personnes en-dessous de 25 ans se font soigner pour une consommation problématique de somnifères et de tranquillisants,

et plus récemment, d'analgésiques opioïdes. En plus, les populations en situation de vulnérabilité – aîné·e·s, résident·e·s des EMS, requérant·e·s d'asile ou encore détenu·e·s – semblent particulièrement exposées.

Jeux de hasard et d'argent

En Suisse, 45% de la population de 15 ans et plus a joué à un jeu de hasard ou d'argent au cours des douze derniers mois. Les loteries sont les jeux les plus prisés. En 2022, 4.3% des 15 ans et plus présentaient un usage problématique des jeux de hasard et d'argent. Les jeux en ligne, de même que les machines à sous et les paris sportifs, comportent les risques les plus élevés. Les jeunes hommes sont particulièrement concernés. En même temps, les jeunes sont exposé·e·s à une publicité massive, surtout par des prestataires basés à l'étranger sans autorisation pour opérer en Suisse. Pour protéger les joueur·euse·s, le législateur est appelé à limiter le marketing.

Les pertes de jeu ont continué leur progression et dépassent les deux milliards de francs; les ménages concernés ploient sous des dettes écrasantes.

Activités en ligne

Les réseaux sociaux et les jeux vidéo présentent de nombreux aspects positifs, mais ce sont aussi des espaces commerciaux qui comportent des mécanismes manipulateurs. Il s'agit notamment d'algorithmes qui utilisent des données sur le comportement des utilisateur·ice·s - avec le risque d'être manipulés en termes de dépenses et de temps d'utilisation. A cela s'ajoutent des designs incluant des éléments de jeu de hasard et d'argent. Le marché de l'attention est florissant: environ 7% de la population âgée de 15 ans et plus est concerné par une utilisation problématique des services en ligne.

Compte tenu de la conception délibérément addictogène de certains produits numériques, des mesures s'imposent pour limiter ces mécanismes.

ALCOOL



Un prix élevé à payer

La consommation quotidienne d'alcool est en recul. La mauvaise nouvelle est que les excès ponctuels se maintiennent à un niveau élevé.

En Suisse, 12 % de la population (de 15 ans ou plus) boit la moitié de tout l'alcool consommé, avec les conséquences pour la santé qui en découlent. L'alcool est l'une des principales causes de décès prématurés : chaque jour, 3 hommes et 1 femme meurent des suites de leur consommation d'alcool. L'alcool est présent dans près de 50 % des actes de violence commis dans l'espace public.

Pourtant, depuis des années, on n'observe aucune volonté politique de prévenir la consommation problématique et de renforcer les mesures de prévention. La responsabilité est attribuée unilatéralement aux seul·e·s consommateur·rice·s. Pour la collectivité, le prix à payer est élevé : les coûts atteignent 2.8 milliards de francs par an.

Rédaction : Monique Portner-Helfer ; Gerhard Gmel ; Florian Labhart

1. Situation actuelle

Les dernières données en date (2022) de l'Enquête suisse sur la santé (ESS) montrent que 83 % de la population de 15 ans et plus boit de l'alcool. Cette proportion n'a guère évolué au cours des trente dernières années (1992: 84%); le taux d'abstinence est donc resté stable.

La consommation quotidienne a baissé dans la plupart des classes d'âge ces trois dernières décennies. Elle est surtout propre aux générations âgées aujourd'hui: 37 % des hommes de 75 ans et plus boivent de l'alcool tous les jours. En 2023, la vente par habitant s'élevait à 8.0 litres d'alcool pur par personne dans la population résidente de 15 ans et plus (2022: 8.4l; 2001: 10.6l). En moyenne et par personne, cela correspond à la somme de 45 bouteilles de vin de 0.75 litre, 119 canettes de bière de 0.5 litre, 5 bouteilles de spiritueux de 0.7 litre et 2 bouteilles de cidre de 0.75 litre.

Recul de la consommation
quotidienne, mais pas des
excès ponctuels

Il n'y a pas de consommation d'alcool sans risque¹. Deux modes de consommation sont particulièrement problématiques pour la santé: la consommation chronique à risque et la consommation ponctuelle à risque. En 2022, 4 % de la population présentait une consommation d'alcool chronique à risque², sans différence significative entre les groupes d'âge. Alors que ce type de consommation à risque suit une tendance à la baisse depuis des années, la consommation ponctuelle à risque³ est plus répandue en 2022 qu'en 2007 (hausse entre 2007 et 2017 puis stagnation entre 2017 et 2022). L'augmentation était plus marquée chez les femmes (de 6 % à 11 %) que chez les hommes (de 16 % à 19 %). La consommation ponctuelle à risque concerne davantage les jeunes hommes de 15 à 24 ans: en 2022 31 % ont eu au moins un excès ponctuel par mois.

L'alcool loin en tête aussi chez les jeunes

Environ un quart des jeunes de 15 ans ont eu au moins un excès ponctuel⁴ au cours des 30 derniers jours. Le rapport international de l'enquête auprès des élèves (HBSC) 2022 révèle que l'alcool est de loin la substance psychoactive la plus fréquemment consommée dans les pays participants. Pour ce qui est de la prévalence à vie (consommation au moins une fois dans la vie) comme de la consommation au cours des trente derniers jours, la Suisse se situe à peu près au milieu du classement en comparaison internationale. Ainsi, en 2022, 43% des jeunes de 15 ans avaient consommé de l'alcool au cours des 30 derniers jours. La prévalence est encore plus élevée dans des pays comme l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche, alors qu'elle est plus basse dans les pays scandinaves tels que la Suède, la Finlande ou la Norvège. Chez les jeunes de 15 ans, elle est restée relativement stable depuis 2014 pour ce qui est de la moyenne de tous les pays participants, de même qu'en Suisse et en Autriche. En revanche, elle semble avoir augmenté en Italie et en Allemagne et baissé en France.

¹ Anderson et al. (2023). Health and cancer risks associated with low levels of alcohol consumption. The Lancet Public Health, Volume 8, Issue 1, e6 - e7.

² Dans le cadre de l'Enquête suisse sur la santé, la consommation chronique à risque correspond à une consommation d'au moins deux verres standard d'une boisson alcoolique chez les femmes et d'au moins quatre verres standard chez les hommes en moyenne par jour.

³ Dans le cadre de l'Enquête suisse sur la santé, la consommation épisodique à risque (excès ponctuels) correspond à la consommation, lors d'une même occasion, de quatre verres standard ou plus d'une boisson alcoolique pour les femmes et de cinq verres ou plus pour les hommes.

⁴ C'est-à-dire au moins cinq boissons alcooliques au cours d'une même occasion.

50 %

des admissions en traitement
le sont pour des problèmes
liés à l'alcool

Env. 1 500

décès par an sont
dus à l'alcool

Demandes de traitement en majorité pour l'alcool

L'enquête institutionnelle menée dans le cadre du projet [act-info](#), montre qu'en Suisse en 2023, 50 % des personnes admises dans des institutions spécialisées dans la prise en charge des dépendances l'ont été principalement pour des problèmes liés à l'alcool. Il s'agissait en majorité (68 %) d'hommes, l'âge moyen s'établissant à 45 ans environ. Le nombre de personnes admises principalement pour un problème d'alcool est à la hausse ces dernières années. En 2024, par ailleurs, 33 % des consultations sur la plateforme en ligne SafeZone concernaient l'alcool.

Décès: trois hommes et une femme par jour

La consommation d'alcool est l'une des principales causes de décès prématurés. Selon une estimation réalisée pour la Suisse (2017), chaque année, environ 1 500 personnes de 15 à 74 ans meurent des suites de leur consommation d'alcool. Cela représente trois hommes et une femme par jour en moyenne. Les causes de décès liés à l'alcool les plus fréquentes sont les accidents et les blessures (plutôt chez les jeunes adultes), de même que les cancers et la cirrhose du foie (à partir du milieu de vie).

Le [Rapport de situation mondial](#) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur l'alcool, la santé et le traitement des troubles liés à l'usage de substances présente un tableau complet des conséquences de la consommation d'alcool et des autres drogues sur la santé publique. On estime que 209 millions de personnes dans le monde vivent avec une dépendance à l'alcool; en [Suisse](#), ce chiffre est estimé à 250 000.

L'alcool au volant en cause dans plus d'un accident sur dix

Pour prévenir efficacement les accidents, les conducteur·rice·s doivent s'attendre à des [contrôles](#) réguliers, selon le Bureau de prévention des accidents (bpa). Il est donc important de communiquer largement sur les contrôles prévus et effectués. Toujours selon le [bpa](#), l'alcool était en cause dans près de 12 % des accidents ayant entraîné des dommages corporels graves en 2023. La situation en matière d'accidents liés à la consommation d'alcool ne s'est pas améliorée ces dix dernières années. Le [TCS](#) indique que l'alcool au volant a provoqué 25 accidents mortels en 2023; dans la grande majorité des cas, c'est un homme qui conduisait.

Les achats tests pointent des lacunes importantes

Les [résultats](#) nationaux pour 2023 montrent que le taux de ventes illégales à des jeunes n'ayant pas l'âge requis reste élevé en Suisse. De l'alcool leur a été remis dans plus d'un quart des cas dans les points de vente physiques testés, ceci en dépit des dispositions en vigueur. Pour ce qui est des ventes en ligne, les résultats révèlent que les infractions sont très nombreuses. Les achats tests ont été réalisés par des institutions publiques ou privées et analysés par Addiction Suisse.

2. Politique

Le Parlement fédéral ne s'intéresse plus à l'alcool depuis quelque temps, ce qui est préoccupant au vu de l'ampleur des problèmes qui lui sont associés. Le [podcast](#) d'un député révèle que la consommation d'alcool parmi des parlementaires est considérée comme normale et fait partie de leur quotidien. On peut se demander si cette banalisation de la consommation ne contribue pas à ce que le Parlement ait du mal à réglementer l'alcool de manière plus stricte. On note une nouveauté positive du côté des achat-tests : depuis début octobre 2024, une nouvelle disposition de la loi sur les denrées alimentaires fournit la base légale nécessaire au niveau national pour poursuivre les contrevenants lorsque les achat-tests ont été réalisés sur mandat des autorités cantonales.

Dans plusieurs cantons, le vent est à la dérégulation. C'est ainsi qu'à Zoug, en septembre dernier, le [Grand Conseil](#) s'est prononcé pour l'abrogation de l'interdiction de servir de l'alcool aux personnes ivres.

Au vu de l'immobilisme politique, les projets annuels tels que la [semaine nationale d'action](#) « Enfants de parents en situation d'addiction », la [Journée nationale](#) sur les problèmes liés à l'alcool et le [Dry January](#), dont la [notoriété](#) va croissant, jouent un rôle important pour sensibiliser le public.

La course aux profits fait obstacle à la politique de santé

Quatre produits – le tabac/la nicotine, les aliments ultra-transformés, les combustibles fossiles et l'alcool – sont à l'origine de 19 millions de décès par an dans le monde, soit 34% de la mortalité totale. Dans la Région européenne, les décès annuels sont estimés à 2.7 millions, déplore l'[OMS](#) dans un rapport publié l'an dernier. Ce document montre comment les grandes industries favorisent les maladies chroniques et entravent la politique de santé. Les pratiques en vue de maximiser les profits alimentent les inégalités et les taux de cancer, de diabète, de maladies cardiovasculaires et respiratoires chroniques et constituent un obstacle majeur aux mesures de prévention.

Dans ce contexte, il faut mentionner une [analyse](#) de différentes études sur l'impact du marketing et de la publicité pour l'alcool. Elle montre que la publicité est associée à une augmentation des intentions de consommation, à une hausse de la consommation et à une consommation problématique d'alcool. Des recherches supplémentaires seront encore nécessaires pour comprendre les corrélations constatées.

Une [étude](#) publiée dans la revue *The Lancet* souligne pour sa part que les étiquettes d'avertissement sanitaires constituent une mesure efficace et acceptée dans toute l'Europe pour améliorer sensiblement les connaissances sur le rôle de l'alcool dans le développement de cancers. (Voir aussi le nouveau [rapport de l'OMS/Europe](#))

Agir sur les prix, une mesure efficace

Une [étude](#) récente s'est intéressée aux conséquences possibles d'une adaptation de la taxation de l'alcool en Angleterre. Elle arrive à la conclusion qu'une imposition en fonction de la teneur en alcool peut améliorer la santé publique de manière ciblée.

Quatre secteurs d'activité sont à l'origine d'un tiers des décès dans le monde.

Mieux contrer la publicité omniprésente, notamment avec des mises en garde

3. Nos revendications

Addiction Suisse réclame des mesures pour endiguer les pratiques commerciales qui favorisent la consommation problématique et l'addiction afin de prévenir ou de réduire les dommages et les souffrances.

→ Réexaminer la taxation de l'alcool

En Suisse, le vin n'est pas imposé, et la bière l'est à un taux très bas. Les prix sont fixés dans une large mesure par l'industrie. Des études montrent que l'introduction de prix minimaux permet de prévenir la consommation dans les groupes en situation de vulnérabilité (jeunes, personnes présentant un problème d'alcool). Une taxation en fonction de la teneur en alcool recèle par ailleurs un potentiel important sous l'angle de la santé publique. En parallèle, une partie des taxes pourrait être utilisée pour financer la prévention.

→ Afficher des mises en garde sur les récipients

La lutte contre le marketing en partie agressif doit s'intensifier. Des étiquettes d'avertissement (p. ex. des symboles sur les bouteilles en rapport avec la grossesse) constituent un outil efficace pour réduire les risques. En outre, la valeur nutritionnelle devrait être indiquée, comme pour les autres aliments.

→ Étendre le « régime de nuit » à tout le pays

Restreindre les horaires de vente (à l'emporter) le soir est une mesure efficace chez les jeunes, car les achats d'alcool se font souvent de manière spontanée. Les cantons de Genève et de Vaud, qui ont mis en place le « régime de nuit » il y a quelques années, ont enregistré une baisse des hospitalisations pour intoxication alcoolique.

→ Exiger systématiquement une pièce d'identité

Pour diminuer le taux de ventes illégales aux enfants et aux jeunes, les interdictions doivent être appliquées de manière stricte. Un système avec présentation automatique d'une pièce d'identité devrait être introduit lors de l'achat d'alcool en ligne et dans les points de vente physiques, comme c'est déjà le cas dans d'autres pays. Des outils pour le personnel de vente ainsi que des achats-tests répétés renforcent encore la protection des jeunes.

→ La publicité qui atteint les jeunes

L'alcool n'est pas un bien de consommation ordinaire. Il est donc indispensable d'interdire toutes les formes de parrainage et de publicité qui atteignent les jeunes, ainsi que la publicité qui associe ce produit à un mode de vie attrayant. L'interdiction de la publicité de type lifestyle, appliquée depuis des décennies pour les alcools forts, devrait enfin être élargie à toutes les boissons alcooliques.

PRODUITS TABAGIQUES ET NICOTINIQUES



En finir avec les demi-mesures

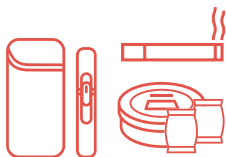
La mise en œuvre de l'initiative populaire « Enfants sans tabac » se trouve dans une phase décisive. L'industrie fait valoir son influence au Parlement et cherche la faille pour continuer à faire de la publicité. Or, le texte adopté est clair : toute forme de publicité qui atteint les enfants et les jeunes doit être interdite. En bafouant ce principe, le Parlement violerait la Constitution. La volonté populaire passe avant les intérêts financiers d'une branche qui pousse les jeunes dans la dépendance.

Sur le front des cigarettes électroniques à usage unique, les choses bougent, surtout dans les cantons pour le moment, où des interdictions de vente ont été décidées ou planifiées. Pour protéger les enfants et les adolescent·e·s contre ces produits problématiques pour la santé (et l'environnement), il convient de les interdire au plus vite au niveau national — une mesure d'autant plus urgente que la consommation de nicotine est en hausse chez les jeunes précisément à cause de ce type de produits.

Rédaction : Markus Meury ; Monique Portner-Helfer ; Rachel Stauffer Babel ; Gerhard Gmel

1. Situation actuelle

Consommation chez les jeunes de 15 ans (2022):



Env. 36 % ont consommé au moins un produit du tabac et/ou de la nicotine dans les 30 derniers jours

Diversification: les nouveaux produits nicotiques connaissent une popularité croissante

Env. la moitié

des personnes qui utilisent des cigarettes électroniques fument aussi des cigarettes conventionnelles



Jeunes: consommation de nicotine en hausse

L'éventail des produits nicotiques ne cesse de s'élargir. Les enfants et les jeunes ne devraient pas en consommer, car leur cerveau encore en développement les expose davantage à une dépendance.

L'enquête représentative auprès des élèves Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) de 2022 révèle qu'un peu plus d'un tiers environ des jeunes de 15 ans ont consommé au moins un produit tabagique ou nicotinique au cours des 30 jours ayant précédé l'étude. La consommation de **cigarettes conventionnelles** se maintient à peu près au même niveau qu'en 2018, mais celle d'autres produits nicotiques a augmenté. La consommation de **cigarettes électroniques**, dont celles à usage unique, au moins 10 jours pendant le dernier mois, concerne 7 % des garçons et 8 % des filles de 15 ans; par rapport à 2018, cet usage fréquent a surtout augmenté chez les filles. Pour les **produits du tabac à chauffer**, les parts respectives s'établissent à 4 % et 3 % en ce qui concerne l'utilisation au moins une fois au cours des 30 derniers jours; c'est trois fois plus qu'en 2018. Chez les jeunes de 13 ans, 6 % des filles et tout autant de garçons avaient fumé des cigarettes conventionnelles au moins une fois durant le dernier mois; ce pourcentage a doublé par rapport à 2018.

Une étude d'Addiction Suisse montre que les jeunes sont exposé-e-s à des incitations à consommer partout et en tout temps. Ils et elles voient souvent de la publicité pour la nicotine, plus particulièrement sur Internet et sur les réseaux sociaux, comme l'a révélé une étude d'Unisanté.

Adultes: le recul de la cigarette compensé par d'autres produits

Selon l'Enquête suisse sur la santé, de 2022, 24 % de la population de 15 ans ou plus fume du tabac au moins occasionnellement¹, et 16 % tous les jours. Cela représente un recul de trois points de pourcentage pour chacune de ces deux catégories par rapport à 2017. Parmi les hommes, 27 % fumaient en 2022, contre 21 % chez les femmes. Dans l'ensemble, l'écart entre les sexes a diminué.

À l'inverse, la consommation des nouveaux produits nicotiques augmente toujours plus. Selon l'enquête Santé et lifestyle, en 2023 29 % de la population de 15 ans et plus consommait des produits nicotiques au moins occasionnellement, et 16 % tous les jours. Des résultats détaillés pour l'enquête 2024 sont déjà connus pour certains produits:

- 4.3 % de la population consommait des **cigarettes électroniques** au moins une fois par mois, ce qui représente une hausse par rapport à 2022. La moitié environ de ces utilisateur-trice-s vapotent tous les jours. La consommation de cigarettes électroniques est particulièrement répandue parmi les jeunes: 9.2 % des 15 à 19 ans et 8.0 % des 20 à 24 ans déclaraient en consommer au moins une fois par mois en 2024. Environ la moitié des personnes qui consomment ces produits fument aussi des cigarettes conventionnelles.

¹ La question posée dans le cadre de l'enquête était « Fumez-vous ? » (y compris des produits du tabac à chauffer, mais sans les cigarettes électroniques).

- 3.0 % de la population consommait des produits du tabac à chauffer au moins une fois par mois en 2024 (2022 : 2.8 %). Parmi les personnes qui en consomment, les trois quarts environ le font quotidiennement (2.2 % de la population) et un peu plus de la moitié fument également des cigarettes conventionnelles.

Tabagisme passif : le recul se poursuit

L'exposition au tabagisme passif est en recul depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif en 2010. En 2007, 16 % des personnes qui ne fumaient pas étaient exposées à la fumée du tabac au moins une heure par jour ; en 2022, ce pourcentage a chuté à 4 %.

Des risques élevés même en réduisant la consommation

Trois quarts de la population savent (2022) que la consommation de tabac est la première cause de décès prématurés évitables. En revanche, 50 % pensent que si la consommation de tabac est réduite de moitié, les risques pour la santé diminuent d'autant, ce qui est faux : même si on fume deux fois moins, le risque est réduit de moins de la moitié².

Des pratiques commerciales en partie illégales

L'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT) rapporte qu'un grand nombre de cigarettes électroniques à usage unique avec une teneur en nicotine trop élevée sont vendues illégalement sur des plateformes en ligne. Elle a invité les autorités et les commerces à mettre fin à ces pratiques. Elle mentionne en outre que les avertissements sur les emballages de snus sont souvent cachés et ne respectent donc pas la loi. Dans son arrêt du 1^{er} mars 2024, le Tribunal fédéral a en effet souligné que ces mises en garde doivent figurer sur la face la plus visible du paquet.

L'industrie de la cigarette entend en outre fidéliser sa clientèle au moyen de rabais déguisés. C'est ainsi qu'elle propose de nouveaux emballages « big packs » qui contiennent 25 cigarettes ou plus au lieu des 20 habituelles à un prix réduit à l'unité.

La vente de cigarettes produites industriellement s'est élevée à environ 8 milliards d'unités en 2024 ce qui correspond environ 1 000 cigarettes en moyenne par personne de 15 ans ou plus en Suisse. Ce chiffre a diminué au cours des vingt dernières années. À l'inverse, les importations de tabac à rouler ont augmenté de 50 % entre 2014 et 2022 et atteignent plus de 1 000 tonnes par année selon les chiffres fournis par l'administration des douanes.

Des coûts d'au moins 3.9 milliards de francs par an

À elle seule, la consommation de cigarettes (sans les autres produits nicotiniques et le tabagisme passif) a entraîné des coûts économiques estimés à 3.9 milliards de francs en 2017, dont plus de trois milliards pour les dépenses de santé.

Des cigarettes électroniques
avec une teneur en nicotine
trop élevée et du snus avec des
mises en garde peu visibles.

² Schane RE, Ling PM, Glantz SA. Health effects of light and intermittent smoking: a review. *Circulation*. 2010 Apr 6; 121(13): 1518-22. doi: 10.1161/ CIRCULATIONAHA.109.904235. PMID: 20368531; PMCID: PMC 2865193.

2. Politique

67 %

de la population de 15 ans et plus est favorable à une interdiction générale de la publicité pour les produits du tabac (2022).

Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2024, la nouvelle loi sur les produits du tabac fixe notamment à 18 ans l'âge minimal pour la remise de tous les produits nicotiniques dans l'ensemble du pays. Elle inclut les cigarettes électroniques et les produits du tabac à chauffer dans la protection contre le tabagisme passif et crée la base légale nécessaire pour que les autorités cantonales puissent sanctionner les contrevenants lors d'achats tests.

Initiative « Enfants sans tabac » : une mise en œuvre ardue

En Suisse, l'industrie exerce une forte influence sur la politique, comme en témoigne l'Indice mondial d'interférence de l'industrie du tabac (Global Tobacco Industry Interference Index) 2023. La Suisse figure à l'avant-dernier rang sur les 90 pays considérés, illustrant ainsi qu'elle est particulièrement réceptive aux intérêts de la branche. Les difficultés auxquelles se heurte la mise en œuvre de l'initiative populaire « Enfants sans tabac » ne font que le confirmer. En octobre dernier, la commission de la santé du Conseil national a voulu créer une exception pour la promotion des cigarillos. Or, il est important que ni les opérations de promotion par du personnel de vente mobile ni le parrainage (lors de festivals, p. ex.) parviennent à atteindre les jeunes. L'entrée en vigueur de la loi sur les produits du tabac adaptée sur la base de l'initiative populaire est attendue en 2026 au plus tôt.

Interdiction des cigarettes électroniques à usage unique

Les cigarettes électroniques à usage unique pourraient être interdites en raison de leurs effets délétères sur la santé et l'environnement. Le Conseil national a accepté une motion du conseiller national vaudois Christophe Clivaz (Les Verts) qui va dans ce sens. Plusieurs cantons ont déjà adopté des mesures. Ainsi, les cigarettes électroniques à usage unique devraient disparaître du commerce de détail dans les cantons du Jura et du Valais. Ceci a également été décidé par le Parlement du Canton de Bâle-Ville, mais le gouvernement ne voit pas de marge de manoeuvre pour les cantons. Dans les cantons du Tessin, de Berne, de Soleure, de Schaffhouse et de Vaud, des démarches en vue d'une interdiction ont été entreprises dans les Parlements, une telle a été refusée au canton de Bâle-Campagne. La France et la Belgique ont déjà décidé d'une telle interdiction.

Depuis la mi-juillet 2024, le canton de Vaud interdit la publicité pour les cigarettes électroniques dans les lieux et les événements publics accessibles aux jeunes, de même que la consommation dans les espaces intérieurs publics fermés. Avant cela, le Valais avait déjà proscrit la publicité pour les produits du tabac dans les lieux privés où les mineurs peuvent se rendre. Tant que l'initiative « Enfants sans tabac » n'est pas mise en œuvre, les cantons prennent les devants.

Dans un postulat, Niklaus-Samuel Gugger (PEV) demande une augmentation de l'impôt sur le tabac afin de générer des recettes supplémentaires pour l'AVS. Le Conseil fédéral est prêt à répondre aux questions qu'il pose dans le cadre de l'exécution du postulat de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national 23.3588 « Vue d'ensemble du marché des produits du tabac et des succédanés de tabac ».

3. Nos revendications

Addiction Suisse réclame des mesures pour endiguer l'influence de l'industrie et la maximisation des profits au détriment de la santé et des coûts supportés par la collectivité. Les mesures les plus efficaces et qui présentent le meilleur rapport coût-efficacité pour faire baisser les taux de fumeur·euse·s sont connues : interdiction de la publicité, hausse du prix et paquet neutre. Elles ne sont toujours pas appliquées en Suisse, alors qu'elles sont particulièrement efficaces chez les jeunes.

→ Appliquer strictement l'initiative sans délai

Le Parlement est tenu de mettre en œuvre l'initiative « Enfants sans tabac » dans le cadre d'une révision partielle de la loi sur les produits du tabac. Le Conseil fédéral et l'ensemble des spécialistes indépendant·e·s du droit constitutionnel ont été unanimes : Si des exceptions à l'interdiction de la publicité pour le tabac qui atteint les enfants et les jeunes sont autorisées lors de la mise en œuvre du mandat législatif donné par le peuple et les cantons, ceci reviendrait à violer la Constitution.

→ Faire respecter la nouvelle limite d'âge pour la vente

La limite d'âge pour la vente de produits tabagiques et nicotiniques, fixée à 18 ans dans toute la Suisse depuis octobre dernier, doit être appliquée sans délai. Pour cela, la mise en œuvre doit être contrôlée par les autorités au moyen d'achats tests dans les points de vente physiques et, surtout, sur Internet.

→ Interdire les « puff bars », une priorité nationale

L'interdiction de vendre et de remettre des cigarettes électroniques à usage unique prononcée dans divers cantons doit s'étendre à toute la Suisse. Les arguments sanitaires (et écologiques) en faveur d'une interdiction de ces produits qui attirent particulièrement les jeunes et les amènent à consommer de la nicotine sont nombreux.

→ Encourager (idéalement) l'arrêt de la nicotine

En renonçant totalement à la cigarette conventionnelle au profit de produits sans combustion, les consommateur·trice·s peuvent réduire les atteintes à la santé. Il est cependant préférable d'arrêter complètement la nicotine. En Suisse, l'arrêt du tabac n'est pas suffisamment encouragé : les substituts nicotiniques, dont l'efficacité est avérée, doivent être remboursés par les caisses-maladie.

→ Intensifier le contrôle des produits

Les lois sont faites pour être respectées et appliquées. En attendant l'interdiction des cigarettes électroniques à usage unique, il convient de proscrire la vente des produits non conformes (volume de liquide et teneur en nicotine trop élevés). Par ailleurs, les mises en garde sur les emballages de snus doivent figurer de façon visible sur le devant du paquet, comme le Tribunal fédéral l'a souligné dans son arrêt.

CANNABIS ET DROGUES ILLÉGALES



À la croisée des chemins

Le parlement va se pencher prochainement sur un projet de loi sur le cannabis en s'inspirant des résultats intermédiaires des essais pilotes menés à travers la Suisse. Cette situation, unique au monde, pourrait conduire à l'adoption d'un modèle de régulation du cannabis qui protège la santé publique. A l'inverse, un rejet du projet développé au sein du parlement devrait mener à une nouvelle initiative populaire pour sa légalisation, sans doute moins encline à protéger la jeunesse et la santé publique.

Des villes suisses continuent à faire face à une situation difficile s'agissant de la consommation et du trafic de drogues, notamment dans l'espace public. Une mise à niveau de la politique des quatre piliers a mené ces deux dernières années à des investissements parfois conséquents pour renforcer les dispositifs en place. Dans certaines villes, cela ne semble pas encore suffire. De nouvelles pistes devront donc être explorées pour tenter d'aider les personnes en difficulté tout en pacifiant l'espace public.

Rédaction : Frank Zobel; Florian Labhart; Jonathan Chavanne; Robin Udrisard; Ivo Krizic

1. Situation actuelle

Il n'y a pas que les jeunes qui consomment du cannabis

Les données les plus récentes sur la consommation de cannabis datent toutes de l'année 2022. Selon l'enquête suisse sur la santé (ESS), la part des 15-64 ans ayant consommé du cannabis durant le dernier mois est de 4%, avec les prévalences plus élevées chez les hommes (5.5%) et chez les 15-24 ans (8.7%). L'enquête Santé et Lifestyle 2022 présentait des chiffres légèrement supérieurs avec des différences plus marquées: la prévalence mensuelle était de 4.7% pour les 15 ans et plus, de 7% pour les hommes et de 12.7% pour les 15-24 ans. S'agissant des écoliers, l'étude HBSC, montre que 20.8% des garçons et 16.1% des filles ont déjà consommé du cannabis à 15 ans. L'ESS suggère une situation plutôt stable en matière de consommation de cannabis en Suisse. En comparaison internationale, la prévalence de consommation chez les adultes est similaire à celles des pays germanophones (Allemagne et Autriche) et inférieure à celles des pays latins (France, Italie) qui nous entourent.

Les essais pilotes de vente de cannabis ont recruté des populations peu visibles jusqu'ici.

Les essais pilotes de vente de cannabis ont recruté des populations peu visibles jusqu'ici. Différents essais (Genève, Lausanne, Zürich) ont rapporté que les participant-e-s ont une moyenne d'âge aux alentours de 35 ans, avec de nombreuses personnes qui ont plus de 40 ans et qui consomment régulièrement du cannabis depuis plus de 10 ans. Cela rappelle que l'usage du cannabis, souvent assimilé aux jeunes, se retrouve aussi dans d'autres classes d'âge.

Selon l'ESS de 2022, environ 1% de la population (15-64 ans) aurait consommé de la cocaïne durant les derniers 12 mois.

La seconde substance illégale la plus consommée en Suisse est la cocaïne. Selon l'ESS de 2022, environ 1% de la population (15-64 ans) en aurait consommé durant les derniers 12 mois, une prévalence inférieure à celles mesurées dans les pays voisins. Pourtant, des études ciblées rapportent des prévalences très élevées dans certains groupes d'âge ou milieux, et l'analyse des eaux usées indique que les villes suisses figurent parmi celles avec les volumes de consommation de cocaïne par habitant les plus élevés en Europe. Les demandes de traitement affichent aussi une tendance à la hausse pour la cocaïne, et l'usage de crack est à l'origine de la majorité des épisodes de consommation dans les espaces de consommation sécurisés en Suisse. L'augmentation de la pureté, souvent couplée à une baisse des prix, suggère aussi l'existence d'un marché de la cocaïne très compétitif en Suisse.

Le portrait s'agissant des autres drogues illégales est assez flou. Pour l'héroïne, les données à disposition suggèrent toujours une situation stable voire une diminution de la consommation. Pour les autres substances connues (notamment ecstasy et (meth-) amphétamine) et pour les nouvelles substances psychoactives (NPS) on dispose de très peu d'informations permettant d'évaluer la situation. Les analyses menées dans le cadre des projets de drug checking montrent que les cathinones de synthèse, comme les méthylmethcathinones (2-3-4-MMC) et les chloromethcathinones (3-4-CMC), sont toujours très présentes. La consommation de kétamine est aussi un sujet de préoccupation. Une étude en ligne a récemment interrogé 151 personnes qui consomment cette substance. Elle a fait apparaître que la kétamine s'inscrit dans des profils de polyconsommation, qu'elle est souvent consommée en faible quantité mais qu'il existe aussi certains individus qui en consomment de grandes quantités.

2. Politique

10 000

personnes participent à un
essai pilote de vente régulée
de cannabis en Suisse

Débat sur la légalisation du cannabis en Suisse et en Allemagne

Sept essais pilotes de vente de cannabis ont jusqu'ici été autorisés par la Confédération. Cinq proviennent de collectivités publiques (Bâle-Ville, Berne (avec Bienne et Lucerne), Genève, Lausanne et ville de Zürich) alors que deux ont à l'origine des entreprises et personnes privées (à Bâle-Campagne et à Zürich). On peut estimer qu'un peu moins de 10 000 personnes participent déjà à ces essais. L'OFSP a mandaté une étude externe pour faire la synthèse des résultats. Le premier rapport indique qu'il y a déjà des différences entre les modèles de vente à but non-lucratif, qui proviennent des collectivités publiques, et les modèles à but lucratif (ou simulant un but lucratif), qui proviennent d'acteurs privés. Ces derniers semblent à travers leur communication davantage cibler les jeunes adultes ou faire plus de promotion, par exemple à travers du *merchandising*, de leurs projets ou des produits du cannabis.

En parallèle, la mise en œuvre de l'initiative parlementaire Siegenthaler a conduit le parlement à rédiger un projet de loi sur le cannabis qui prévoit la manière dont la Suisse pourrait réguler cette substance à l'avenir. Ce projet a été approuvé en Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, et fera bientôt l'objet d'une procédure de consultation avant d'être soumis au parlement pour adoption. Si ce projet était accepté comme il est proposé, il pourrait permettre une régulation du cannabis basée sur des objectifs de santé publique.

À l'étranger, l'Allemagne a introduit un système autorisant la possession et la culture pour usage personnel de cannabis au domicile ou au sein d'associations (*Anbauvereine*). La mise en place de cette législation ainsi que la phase suivante – des essais pilotes au niveau régional – risque toutefois d'être retardée voire abandonnée en raison des élections législatives.

Opioides de synthèse : préparations en Suisse et retour en arrière en Amérique du Nord

L'Amérique du Nord vit depuis bientôt trois décennies une crise liée aux opioïdes qui a conduit à la mort de plus d'un million d'individus depuis les années 1990. La phase actuelle est marquée par la présence de puissants opioïdes de synthèse comme le fentanyl et les nitazènes. Ces substances produites en Asie ou au Mexique se vendent tel quel mais sont aussi ajoutées à d'autres produits (cocaïne, méthamphétamine, faux comprimés d'anti-douleurs ou de benzodiazépines, etc.). Elles sont à l'origine de centaines de décès par overdose chaque jour.

La crainte de voir ces substances se diffuser en Suisse n'est pas nouvelle et, jusqu'ici, il n'y a eu que quelques saisies liées à des commandes sur Internet. Toutefois, la décision des Talibans d'interdire la culture de l'opium en Afghanistan, ce qui pourrait mener à une pénurie d'héroïne en Europe, a ravivé les craintes.

Celles-ci ont été renforcées lorsque des pays européens, comme l'[Irlande](#), ont dû faire face à des problèmes aigus liés à des nitazènes. La ville de Zürich a donc décidé de développer un plan de mesures pour réagir aux opioïdes de synthèse, ce qui a encouragé d'autres autorités locales (Bâle-Ville, Genève, etc.) mais aussi l'OFSP à se pencher sur la question. Le plan zurichois a déjà fait apparaître que, sur certains points (accès à la Naloxone, système d'alerte, etc.) le niveau de préparation était insuffisant et qu'il fallait y remédier.

En parallèle, certains Etats américains et provinces canadiennes, qui avaient progressivement adopté la réduction des risques comme l'avait fait la Suisse dans les années 1990, reviennent en arrière en [recriminalisant l'usage de substances ou en renonçant à des espaces de consommation sécurisés](#). Des approches jugées efficaces en [Suisse](#) et en [Europe](#) sont ainsi abandonnées malgré la catastrophe sanitaire en cours parce qu'elles sont présentées par certains comme étant à la source du problème, alors qu'elles sont en réalité une partie nécessaire de la solution.

Drogues dans l'espace public et usage de crack : désarroi et nouvelles pistes

Depuis 2023, de nombreuses villes suisses ont rapporté des problèmes liés à la consommation de drogues, avec une hausse de la consommation ou du trafic dans l'espace public et la diffusion de l'usage de crack. Cette problématique reste au cœur de l'actualité dans de nombreuses villes, comme à Coire ou à Lausanne. Elle perdure aussi dans les villes dont on parle moins mais où la situation reste fragile, comme à Genève ou à Bâle. Les investissements consentis ces deux dernières années pour l'élargissement des horaires et/ou la mise en place de nouveaux locaux de consommation, le renforcement des équipes sociales, médicales et policières en rue, la création de nouvelles possibilités d'hébergement et de repas, ont toutes contribué à répondre à une situation qui, en Suisse comme dans des pays voisins, s'est dégradée rapidement.

Encadrer la prescription ou la distribution contrôlée de cocaïne pourrait constituer une piste pour soutenir les personnes les plus vulnérables face à cette substance

[De nouvelles pistes de réponses](#) sont évoquées par des acteurs de la santé (SSAM, CFANT, etc.), pour essayer de mieux maîtriser les défis sanitaires et sociaux posés par la diffusion de l'usage de cocaïne et de crack. L'une d'elles concerne la prescription ou la remise contrôlée de cocaïne qui permettrait aux personnes les plus en danger de sortir du marché noir et de réintégrer des prises en charge médicales adaptées.

3. Nos revendications

→ Cannabis: mettre la santé publique au centre

La vague internationale de légalisation du cannabis lancée il y a 12 ans a désormais atteint l'Europe puisque le Luxembourg, Malte et l'Allemagne ont fait de premiers pas dans ce sens, alors que les Pays-Bas testent un modèle d'approvisionnement légal de leurs *coffee shops*. Dans les juridictions qui ont légalisé le cannabis – Canada, Uruguay et environ la moitié des Etats des USA – il n'y a pas non plus eu de signes d'un retour en arrière. On observe cependant qu'une régulation trop libérale, c'est-à-dire où le cannabis fait l'objet d'un marché concurrentiel, peut engendrer des développements problématiques, incluant des produits plus dangereux et des prix plus bas que ceux du marché noir.

Il importe de tenir compte des apprentissages réalisés en Amérique du Nord. Une régulation qui oriente le système de production et de distribution du cannabis sur des objectifs de santé publique est en effet possible. Certains des essais pilotes menés en Suisse sont en train de le prouver, comme le fait aussi à plus grande échelle la province du Québec au Canada depuis 2018.

Les parlementaires suisses ont aujourd'hui l'opportunité de concevoir et d'adopter une régulation du cannabis orientée sur des objectifs de santé publique, ce qui constituerait aussi un signe fort au niveau international. En revanche, si le parlement enterre le projet de loi, il est probable qu'une initiative populaire relancera la question de la légalisation du cannabis, avec cette fois des visées moins favorables à la santé.

→ Cocaïne / crack: collaborer plutôt que polémiquer

La grande force de la politique drogues des quatre piliers en Suisse, et ce qui la distingue de celle de nombreux autres pays, est sa capacité à créer le dialogue entre les acteurs concernés (travail social, santé, sécurité, politique) pour trouver des solutions pragmatiques. Cette qualité est aujourd'hui requise pour répondre aux défis que posent un marché des drogues en constante évolution et parfois imprévisible, une dégradation de la situation sanitaire et sociale de nombreuses personnes qui consomment des drogues, une fragilisation de la santé mentale chez une partie des jeunes, et les craintes de certaines parties de la population suisse face à de telles évolutions.

Il y a un peu plus de trente ans, trois des principaux partis politiques du pays s'étaient accordés sur les bases d'une nouvelle politique des drogues dont on vante le pragmatisme et l'efficacité encore aujourd'hui. Un tel effort de rassemblement serait à nouveau utile à l'heure actuelle où les problèmes liés à la drogue préoccupent de nombreuses villes du pays.

MÉDICAMENTS PSYCHOACTIFS*



Informier, former et optimiser les outils

Les ventes de somnifères et tranquillisants, ainsi que d'analgésiques opioïdes sont relativement stables depuis quelques années. Cependant, l'évolution du profil des personnes qui les consomment de manière chronique et, donc, potentiellement problématique, interpelle :

Premièrement, depuis quelques années, de plus en plus de jeunes de moins de 25 ans se font soigner pour une consommation problématique de somnifères et de tranquillisants et, plus récemment, d'analgésiques opioïdes.

En plus, les populations en situation de vulnérabilité – aîné·e·s, résident·e·s des EMS, requérant·e·s d'asile ou encore détenu·e·s – semblent particulièrement exposées.

Informier, former mais aussi donner aux professionnel·le·s les moyens suffisants pour suivre leurs patient·e·s de manière adéquate sont les maîtres mots d'une stratégie efficace contre le mésusage de médicaments psychoactifs.

Rédaction : Tania Séverin, Markus Meury avec le soutien d'Alwin Bachmann, Infodrog

* Parmi les médicaments psychoactifs présentant un potentiel de dépendance, on compte les analgésiques opioïdes, les antitussifs opioïdes, les somnifères et les calmants ou les analeptiques (stimulants).

1. Situation actuelle

Un usage stable, moins de tranquillisants, plus de somnifères

Somnifères et tranquillisants : davantage de jeunes

Si les somnifères et tranquillisants – benzodiazépines et autres « médicaments Z » en tête – ont des indications claires, on connaît aussi leur fort potentiel de dépendance. Il est ainsi rassurant de constater que, selon les dernières données en date (2024) de l'enquête Santé et Lifestyle, la prise chronique (tous les jours ou presque durant les 30 derniers jours) de somnifères et de tranquillisants semble stable entre 2022 et 2024, soit 2 % de la population. C'est aussi le cas chez les seniors (70 ans et plus), soit 5 % de cette population. Les chiffres d'Interpharma (2023) indiquent un léger recul de la vente de tranquillisants (benzodiazépines comme le Xanax) depuis 2015, recul qui semble compensé par une légère hausse des ventes de somnifères).

Doublement des doses de benzodiazépines remises aux jeunes de 11 à 20 ans

L'Atlas des services de santé de l'Obsan indique lui aussi une tendance à la baisse de la remise de benzodiazépines dans le secteur ambulatoire, sauf chez les moins de 30 ans. Dans la catégorie des 11 à 20 ans elle a presque doublé entre 2015 et 2023.

Hausse de la prise en charge de jeunes adultes

Pour sa part, selon le système de monitoring act-info, le nombre total d'admissions dans le secteur ambulatoire (services spécialisés en addictologie) pour des problèmes liés à la consommation de somnifères et de tranquillisants, qui avait culminé en 2021, a diminué depuis. Le phénomène le plus marquant – et préoccupant – est la forte tendance à la baisse de l'âge moyen des demandes de traitement au fil des ans, qui est passé de 47 à 38 ans entre 2016 et 2023, avec une forte hausse de la proportion de personnes de moins de 25 ans.

Au-delà de la prise en charge ambulatoire, le taux d'hospitalisations par 1000 habitants pour des troubles liés à la prise de ces produits a passé de 1.0 à 1.8 entre 2012 et 2023, avec une hausse particulièrement importante chez les personnes âgées, en particulier les femmes.

Antalgiques opioïde : niveau encore trop haut

Selon la dernière Enquête suisse sur la santé de 2022, 26.3 % des personnes âgées de 15 ans et plus avaient pris un antalgique au cours des sept derniers jours, une proportion qui n'était que de 14.5 % vingt ans plus tôt. Il ne s'agit toutefois probablement pas, dans la plupart des cas, de médicaments avec un potentiel de dépendance. Selon l'enquête Santé et lifestyle 2024, moins de 1 % de la population des 15 ans et plus a pris des antalgiques forts dans de nombreux cas probablement des opioïdes de façon chronique (tous les jours ou presque durant 30 jours).

Après une longue phase de croissance, les quantités livrées de ces produits aux médecins, pharmacies et hôpitaux semblent stables, voire en baisse selon les chiffres de 2023 de Swissmedic, La fédération Interpharma note que les ventes d'analgésiques opioïdes paraissent avoir diminué entre 2015 et 2023, un résultat que confirment les chiffres publiés par Obsan pour le secteur ambulatoire.

Anabolisants : consommation très répandue

Les anabolisants font partie du groupe des *image and performance enhancing drugs* (IPED) utilisés, comme leur nom l'indique, pour améliorer l'apparence et les performances sportives. Selon des estimations, entre **200 000 et 300 000 personnes** prennent des anabolisants en Suisse; il s'agit typiquement d'hommes jeunes qui pratiquent un sport de loisirs, et non de haut niveau. Dans une étude anglaise, **30 %** des participants consommateurs ont été décrits comme dépendants.

Consommation mixte chez les jeunes

Selon l'étude Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) de 2022, environ 12 % des adolescent·e·s de 15 ans ont déjà expérimenté au moins une fois des médicaments «pour se droguer» ou mélangé à d'autres substances. 4.3 % des garçons et 4.8 % des filles ont pris des médicaments psychoactifs tels que des tranquillisants ou des analgésiques forts pour en ressentir les effets psychoactifs. La pratique du «purple drank» ou «lean» – un mélange de sirop contre la toux (avec codéine ou dextrométhorphan), limonade et souvent alcool – concerne 6.0 % des garçons et 1.8 % des filles.

Le dernier rapport «Cannabis, cocaïne, ecstasy & Cie 2024» d'Infodrog, qui analyse des données non représentatives provenant du «Questionnaire consommation récréative de substances» rempli en 2023, met en lumière des évolutions contrastées dans les habitudes de consommation. De manière générale, la consommation mixte a diminué dans tous les groupes d'âge. Alors qu'en 2022 76 % des 18 ans ou moins déclaraient avoir consommé plusieurs substances simultanément dans les 12 derniers mois, ce chiffre est tombé à 61 % en 2023. Chez les jeunes de 18 ans ou moins, le mélange de benzodiazépines avec de l'alcool est particulièrement répandu et concerne 15 % des participant·e·s à l'enquête. Dans le groupe le plus jeune (jusqu'à 18 ans), la consommation de benzodiazépines et d'opioïdes est toujours plus répandue que dans l'échantillon global. On observe notamment une part élevée de jeunes femmes déclarant être atteintes d'une dépendance aux benzodiazépines et aux opioïdes.

Une étude réalisée en ligne auprès de 116 jeunes de 14 à 20 ans et au travers de deux groupes de discussion a elle aussi montré que les benzodiazépines faisaient souvent partie des produits utilisés lors d'une consommation mixte. Elle a également montré que, même s'ils-elles sont en partie conscient·e·s des risques, ces jeunes s'appuient principalement sur des conseils entre pairs, les services de soutien et de conseil étant parfois perçus comme peu avenants et peu pertinents.

Une partie des usagers et usagères d'anabolisants développent une dépendance

Le mésusage de médicaments et la consommation mixte concernent 12 % des jeunes de 15 ans

Le mélange alcool-benzodiazépines particulièrement répandu chez les jeunes de 18 ans ou moins

Les jeunes misent surtout sur les conseils entre pairs

Phénomènes émergents : prégabaline et kétamine

L'augmentation depuis plusieurs années des prescriptions de prégabaline, un médicament contre l'épilepsie et l'anxiété, qui aurait un fort potentiel de dépendance et qui a déjà suscité bien des problèmes dans d'autres pays comme l'Angleterre, méritera d'être suivie ces prochaines années.

Autre phénomène à surveiller, la consommation (dans les 12 derniers mois) de kétamine qui, selon l'étude non représentative « Cannabis, cocaïne, ecstasy & Cie 2024 » d'Infodrog a connu une augmentation importante en 2023, en particulier chez les 30-34 ans, et, de manière moindre, chez les 19 à 24 ans. Selon les analyses capillaires dans l'étude z-proso, la consommation de la cohorte aurait augmenté de 2.3 % en 2018 (20 ans) à 6.2 % en 2022 (24 ans).

Des retours du terrain par exemple au Canton de Vaud indiquent une augmentation du nombre de jeunes suivis pour des problématiques de consommation de kétamine ainsi que 4 hospitalisations pour sevrage, phénomène qui n'avait jamais été observé par le passé.

Personnes vulnérables : EMS, asile et milieu carcéral

La prescription et la consommation de médicaments psychoactifs parmi les groupes de population vulnérables mérite une attention particulière. La problématique de la polymédication et de l'usage très répandu de benzodiazépines et autres « médicaments Z » chez les aînés, et notamment dans les EMS, est régulièrement mise en lumière.

Par ailleurs, des constats similaires par rapport à la fréquence de prescription de médicaments psychoactifs dans le milieu de l'asile « souvent en raison de manque de moyens et de suivi médical » sont apparues cette année au travers d'une enquête de Tamédia. Mais la prégabaline est également souvent achetée au marché noir et est consommée de manière chronique par une partie apparemment croissante des migrants et des demandeurs d'asile d'Afrique du Nord.

Enfin, en milieu carcéral, un rapport dressé par le Service du Médecin Cantonal de Fribourg a mis en lumière une augmentation importante de prescriptions de médicaments à risque durant la détention, principalement de quétiapine et de prégabaline.

Taux de prescription de
benzodiazépines élevé dans
les EMS et les hôpitaux

2. Politique

Stratégie nationale Addictions:
La consommation mixte est
mise en avant dans le plan de
mesures

Le plan de mesures 2025-2028 de la Stratégie nationale Addictions publié en été 2024 par l'OFSP sur mandat du Conseil fédéral a identifié la consommation mixte chez les jeunes comme l'une des deux thématiques spécialisées auxquelles une attention particulière sera portée ces prochaines années.

La formalisation de cette priorité thématique vient ainsi renforcer les démarches déjà entreprises par l'OFSP ces dernières années, où il a financé différentes mesures, notamment le rapport de l'Institut suisse de recherche sur la santé publique et les addictions (ISGF) «Wodka, Benzos und Co.», l'analyse de la situation et des besoins confiée à Infodrog, le guide pour les parents d'adolescent·e·s élaboré par Addiction Suisse, la tenue de deux congrès nationaux de 2023 et 2024 sur la thématique.

Interventions parlementaires
concernant la prescription
en EMS, les somnifères et
les opioïdes

Sur le plan parlementaire, plusieurs interventions ont été déposées ou débattues en 2024. De manière générale, le Conseil fédéral se montre néanmoins peu réceptif à la problématique du mésusage de médicaments psychoactifs. Dans ses réponses, il se contente en principe d'indiquer qu'il appartient aux services de prise en charge spécialisés ou au secteur médical d'intervenir pour suivre la qualité des prescriptions et combler les brèches si nécessaire. Une motion de la parlementaire Verena Herzog demandant des « mesures pour empêcher que des psychotropes soient utilisés dans les établissements médico-sociaux (EMS) et les cliniques psychiatriques dans le seul but de calmer les résidents » a néanmoins été adoptée par le Conseil national contre l'avis du Conseil fédéral et est actuellement en traitement au sein de la commission compétente. Un postulat de Manuela Weichelt demandant un « Rapport sur l'insomnie chronique » (24.3305) et une interpellation de la Conseillère aux États Maya Graf demandant des « Données sur la remise et la consommation d'opioïdes en Suisse pour la prévention des épidémies » sont en cours de traitement (24.4071).

Appel à l'adaptation de
la législation antidopage
pour le traitement dans le
domaine des anabolisants

Pour sa part, inquiète des impacts de la consommation croissante d'anabolisants, la Société suisse de médecine de l'addiction (SSAM) appelle à une adaptation de la législation antidopage de manière à garantir que les personnes souffrant d'un trouble de l'usage des *image and performance-enhancing drugs* (IPED) soient traitées de la même manière que les personnes souffrant d'autres troubles de type addictif sur le plan légal, social et médical. Elle déplore en effet que « la législation suisse en matière de lutte contre le dopage porte involontairement atteinte à la prise en charge médicale des personnes ayant une consommation problématique d'anabolisants en dehors du sport de compétition ».

3. Nos revendications

Le mésusage de médicaments, bien que connus de longue date, demeure insuffisamment débattu sur le plan législatif. Quant à la consommation mixte, elle comporte des risques qui appellent à une réponse renforcée.

→ Renforcer une information de qualité

La trop grande accessibilité de certains médicaments psychoactifs est problématique. Nous soutenons :

- la sensibilisation du personnel médical, des pharmacies, mais aussi de la population par des campagnes régulières d'envergure nationale.
- la diffusion à large échelle de recommandations et d'outils de prévention pour les professionnel·le·s, comme ceux de la [FMH](#) ou [Addiction et Vieillesse](#).
- le renforcement de la formation des professionnel·le·s de la santé sur la prescription éclairée de médicaments psychoactifs et sur les alternatives.
- la formation d'enseignant·e·s, animateurs·rice·s jeunesse, etc. aux questions entourant la consommation mixte dans une optique d'intervention précoce.

→ Contrôler efficacement les prescriptions et la remise

La sécurité et la transparence autour de la remise de médicaments psychoactifs doivent être renforcées. Dans ce but, il faut saisir l'opportunité du développement du dossier électronique du patient (DEP) et du système d'ordonnance électronique (e-Rezept), par exemple en y intégrant systématiquement toutes les prescriptions, y compris les renouvellements. Cette mesure permettra aux professionnel·le·s de santé et aux pharmacies de consulter facilement les traitements en cours et les quantités déjà délivrées avant toute remise.

Pour leur part, les fabricants sont appelés à proposer des emballages préconditionnés contenant des doses unitaires ou adaptées aux prescriptions courtes.

La mise sur pied d'un registre national des prescriptions et remises pour les médicaments psychoactifs à fort potentiel de dépendance doit être envisagée.

Enfin, les plateformes en ligne doivent être appelées à se responsabiliser face au commerce illégal de ces médicaments.

→ Relever des données de qualité en continu

Comme tout marché, celui des médicaments psychoactifs évolue, et avec lui les pratiques de consommation. Il est donc indispensable d'investir dans le *trendspotting*, le monitoring et la recherche pour détecter, suivre et comprendre ces évolutions et, *in fine*, permettre aux différents acteur·rice·s concerné·e·s d'adapter rapidement leur action. En particulier, l'évolution de la consommation de prégabaline, de kétamine et des anabolisants, ainsi que l'apparition sur le marché de fentanyl et de nitazènes, sont des phénomènes qui doivent être suivis avec attention. Les pratiques de consommation des groupes en situation de vulnérabilité doivent elles aussi faire l'objet d'une vigilance particulière.

→ Étendre des offres de drug checking

La consommation mixte concerne également des personnes très jeunes. En matière de réduction des risques, le développement de mesures spécifiques permettant aux personnes mineures d'accéder à ces offres doit être soutenu – une proposition que soutient également la [Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et à la prévention des maladies non transmissibles \(CFANT\)](#).

JEUX DE HASARD ET D'ARGENT



Usage problématique: une ardoise impressionnante

Lorsqu'on demande à la population helvétique de 15 ans et plus si elle a joué à un jeu de hasard ou d'argent au cours des douze derniers mois, 45 % des personnes interrogées répondent par l'affirmative. Les loteries sont les jeux les plus prisés.

En 2022, 4.3 % des 15 ans et plus présentaient un usage problématique des jeux de hasard ou d'argent. Les jeux en ligne, de même que les machines à sous et les paris sportifs, comportent les risques les plus élevés. Les jeunes hommes sont particulièrement concernés. En même temps, les jeunes sont exposé·e·s à une publicité massive. Pour protéger les joueur·euse·s, il est fondamental que le législateur limite le marketing.

Les pertes de jeu ont continué leur progression et dépassent les deux milliards de francs; les ménages concernés ploient sous des dettes écrasantes.

Rédaction: Monique Portner-Helfer; Dörte Petit; Luca Notari

1. Situation actuelle

En Suisse, 45% de la population de 15 ans et plus a joué de l'argent au cours des douze derniers mois, que ce soit dans le cadre d'une loterie, de paris sportifs ou dans un casino. L'éventail de possibilités est large. La Suisse compte 21 maisons de jeu au bénéfice d'une concession, dont 10 proposent des offres en ligne. À côté de ces offres légales, on trouve sur Internet un nombre incalculable de jeux illégaux. La liste des sites internet bloqués ne cesse de s'allonger.

Si les jeux de hasard et d'argent sont généralement considérés comme un simple passe-temps, ils peuvent engendrer une perte de contrôle et avoir des effets négatifs sur la santé, les relations sociales et les activités quotidiennes. Dans quelques cas, un usage problématique peut conduire à une addiction. Le diagnostic de trouble (de type addictif) lié au jeu de hasard et d'argent doit alors être posé dans un cadre clinique.

Menée tous les cinq ans, l'Enquête suisse sur la santé (ESS) fournit des données sur l'usage problématique. La part des personnes qui présentaient un problème de jeux au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête (derniers chiffres : 2022) dans la population de 15 ans et plus était de 4.3 %¹ ; c'est dans le groupe d'âge le plus jeune (15 à 24 ans) qu'elle est la plus élevée (6.1 %).

Une analyse des données de l'ESS de 2022 commandée par la Commission fédérale des maisons de jeu (CFM) et l'Autorité intercantonale de surveillance des jeux d'argent (Gespa) a révélé que les jeux de hasard et d'argent les plus prisés sont les jeux de loteries suisses, suivis d'autres jeux tels que tombolas ou jeux privés. Le rapport confirme par ailleurs que le risque de développer un problème de jeu est plus important avec les jeux en ligne et sur les machines à sous qu'avec les autres formes de jeu proposées par les casinos suisses.

Une étude d'Addiction Suisse financée par le programme *Spielen ohne Sucht* a exploré l'impact de la publicité sur les jeunes. La revue de la littérature scientifique montre un lien entre l'exposition à cette publicité et une perception positive des jeux de hasard et d'argent. Le groupe de discussion mené avec des jeunes de 15 ans a confirmé leur exposition à la publicité et son influence sur leur attitude, en particulier vis-à-vis des paris sportifs, qui sont moins considérés comme des jeux de hasard et d'argent. Un autre rapport de recherche élaboré par le GREA met en évidence l'influence de la publicité ciblée sur les comportements individuels et l'utilisation massive des médias sociaux par les opérateurs de jeux.

Les casinos en ligne illégaux n'offrent aucune protection

Deux rapports publiés l'an dernier indiquent que les casinos en ligne sans concession pour la Suisse (hors paris sportifs et loteries en ligne) ont généré un produit oscillant

4.3 %

de la population de 15 ans et plus a un comportement de jeu problématique.

La publicité influence l'attitude et le comportement.

¹ Dans l'Enquête suisse sur la santé, cela correspond aux deux catégories « pathologique » et « à risque » définies dans l'étude. Des questions similaires (mais pas identiques) sur l'usage problématique figuraient dans l'avant-dernière enquête (2017), de sorte que les données ne permettent qu'une comparaison limitée. Elles mettent toutefois une augmentation en évidence.

entre 105 et 180 millions de francs. Selon le rapport commandé par la Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent (2022), le produit s'élèverait à 105 millions, tandis que le rapport de la Fédération suisse des casinos avance un montant de 180 millions en 2023. Par ailleurs, plus de 85 % des joueur·euse·s ignorent le caractère illégal de ces offres, qui ne proposent aucune mesure de protection (ex. exclusions de jeu).

Les pertes de jeu toujours en hausse

Aux pertes estimées pour les offres illégales s'ajoutent les pertes des joueur·euse·s (qui correspondent au produit brut des jeux) lors de jeux proposés par les opérateurs légaux en Suisse. Après avoir légèrement fléchi en 2020, durant l'année de la pandémie, les pertes de jeu sont reparties à la hausse pour atteindre plus de deux milliards de francs (2023: 2066.9 millions²). Cette augmentation est imputable aux casinos en ligne.

L'argent provenant des pertes des joueur·euse·s est également affecté à des buts d'utilité publique au niveau cantonal et à l'AVS/AI, ce qui peut soulever des conflits d'intérêts: d'un côté, l'État doit protéger les joueur·euse·s du jeu problématique, de l'autre, il finance des tâches d'utilité publique avec leur argent, ce qui est aussi mis en avant dans la publicité pour ces jeux. Cette contradiction affaiblit le rôle du législateur.

Les ménages concernés ploient sous les dettes

Selon les statistiques de Dettes Conseils Suisse, les personnes les plus endettées sont de loin les anciens indépendants et les personnes qui ont un problème de jeu. Chez ces dernières, l'endettement moyen atteint 116 000 francs environ.

Avant l'entrée en vigueur de la loi sur les jeux d'argent, quelque 3 500 nouvelles exclusions de jeu étaient prononcées chaque année. Ce chiffre a augmenté de façon marquée depuis 2019. Les maisons de jeu et les loteries en ligne font état de 14 787 nouvelles exclusions de jeu au total en 2023.

Demandes de traitement

Selon le système de monitoring act-info, 2.4 % des personnes admises dans les structures spécialisées participantes en 2023 l'étaient principalement pour des problèmes liés aux jeux de hasard ou d'argent. Les hommes (89 %) étaient nettement plus nombreux que les femmes et l'âge moyen des personnes prises en charge s'élevait à un peu plus de 38 ans. Le nombre de personnes admises principalement pour des problèmes liés au jeu a eu tendance à augmenter ces dernières années. En 2024, les jeux de hasard et d'argent (y compris les loteries et les paris sportifs) ont par ailleurs fait l'objet de 8.2 % des consultations via la plateforme en ligne SafeZone.

Pertes de jeu en Suisse
en 2023:
2 066.9 mio.

14 787
exclusions de jeu en 2023

² <https://www.esbk.admin.ch/fr/nsb?id=101583> et
https://www.gespa.ch/download/pictures/f3/s5c2f45dh0pa43xix3kha5ix2ja0ox/web_fr_definitiv.pdf

2. Politique

Il est temps d'évaluer la loi

Les données actuellement disponibles sur le jeu problématique (douze derniers mois), issues de l'Enquête suisse sur la santé (ESS) 2022, ne permettent pas la comparaison avec celles de l'enquête précédente. De plus, la prévalence à vie de l'usage problématique, pour laquelle aucun changement n'a été enregistré entre 2017 et 2022, est un indicateur peu pertinent. D'autres données, comme les pertes de jeu, les exclusions de jeu et les traitements semblent en effet indiquer une hausse des problèmes au fil du temps. De ce point de vue, l'évaluation de la loi sur les jeux d'argent (LJar) revêt une importance fondamentale.

La LJar, entrée en vigueur en 2019, a remplacé la loi sur les maisons de jeu de 1998 et la loi désuète de 1923 sur les loteries. Elle concrétise l'article constitutionnel sur les jeux d'argent accepté par le peuple et les cantons en 2012. Elle permet l'exploitation en ligne de jeux d'argent de type poker, black jack ou roulette si ces jeux sont proposés par des casinos sis en Suisse.

L'Office fédéral de la justice (OFJ) a mis en place un groupe d'accompagnement qui intègre les cantons et les autorités pour évaluer la loi. Les intérêts de la prévention sont défendus par le Groupement Romand d'Études des Addictions (GREAA) au sein de ce groupe. Ce dernier est soutenu par un groupe au sein duquel Addiction Suisse est représentée. Le groupe d'accompagnement définit avec l'OFJ les thèmes de l'évaluation, au nombre desquels figurent :

- les effets de la nouvelle réglementation dans le domaine du marché légal des jeux et l'efficacité des réglementations en vigueur pour certaines catégories de jeux;
- l'efficacité de la protection des joueur·euse·s contre les dangers inhérents aux jeux de hasard et d'argent;
- l'efficacité des mesures de lutte contre les jeux de hasard et d'argent illégaux.

L'évaluation est ensuite confiée à une organisation externe.

Éviter les conflits d'intérêts

La LJar permet à la Loterie Romande et Swisslos de payer les commerçant·e·s vendant leurs produits en fonction du chiffre d'affaires généré par ces points de vente. Ce type de contrats servent notamment à fidéliser les gérant·e·s de kiosques qui vendent des paris sportifs (Sporttip / Jouezsport!, p. ex.) ou des billets de loteries à tirage (Euromillions, p. ex.). La commission versée est d'autant plus grande que le chiffre d'affaires est élevé. En parallèle, ces mêmes gérant·e·s ont l'obligation de repérer et de restreindre l'accès aux dispositifs de loterie aux joueur·euse·s à risque afin de les protéger. Dans une initiative parlementaire, la conseillère nationale socialiste Jessica Jaccoud demande l'élimination de ces conflits d'intérêts et la clarification du rôle des différents acteurs.

La vente (lucrative) de jeux de hasard et d'argent est en contradiction avec la protection des joueur·euse·s

3. Nos revendications

Le marché Suisse des jeux de hasard et d'argent pèse plusieurs milliards. Mais ces jeux ne sont pas des biens de consommation anodins. Plusieurs mesures sont par conséquent indispensables pour mieux protéger les joueur·euse·s.

→ Mieux contrôler les offres illégales

La loi sur les jeux d'argent prévoit que l'accès aux jeux en ligne soit bloqué lorsque ceux-ci sont proposés en Suisse sans autorisation ou que l'exploitant de ces offres a son siège à l'étranger ou dissimule celui-ci. Les fournisseurs d'accès internet en Suisse doivent mettre en œuvre ces blocages. Il convient aussi d'augmenter les ressources (notamment techniques) pour procéder aux blocages, d'autant plus que les personnes exclues de jeu peuvent continuer de jouer auprès de fournisseurs illégaux.

→ Repérer l'usage problématique

Les opérateurs et les autorités de surveillance doivent être en mesure d'identifier les personnes qui jouent sur plusieurs plateformes, en ligne et hors ligne, qu'il s'agisse de jeux de casino, de loteries ou de paris. Ce n'est pas le cas actuellement, de sorte que celles dont les mises excèdent leurs possibilités financières ou qui présentent d'autres signes de jeu problématique passent sous le radar. Des limites de dépenses ou des cartes de joueurs nominatives valables dans tout le pays pourraient être utilisées.

→ Interdire la publicité qui atteint les jeunes

Les jeunes sont la cible aussi bien des opérateurs légaux en Suisse que des fournisseurs étrangers illégaux. Il convient d'adopter des mesures pour y remédier. Les points à discuter sont l'interdiction de la publicité de type lifestyle, de la publicité qui atteint les jeunes, des offres promotionnelles et de la publicité pour les paris sportifs avant et pendant les retransmissions en direct de manifestations sportives.

Les réseaux sociaux devraient en outre être tenus de s'assurer que la publicité pour des offres illégales n'atteint pas les jeunes.

→ Mettre en place un monitoring pour ne pas « naviguer à vue »

Des données représentatives sur les pratiques de jeu et les conséquences socio-économiques font défaut en Suisse. Il importe d'instaurer au plus vite un système de monitoring au moyen d'enquêtes répétées, ce qui implique notamment que les autorités de surveillance et les opérateurs mettent leurs informations à disposition.

ACTIVITÉS EN LIGNE



Les dessous du marché de l'attention

Les réseaux sociaux et les jeux vidéo présentent de nombreux aspects positifs, mais ce sont aussi des espaces commerciaux qui recourent à des mécanismes manipulateurs. Ceux-ci incitent à consacrer un maximum de temps à ces activités et / ou à y dépenser de l'argent aussi souvent que possible. Le marché de l'attention est florissant.

Compte tenu de la conception délibérément addictogène de certains produits numériques et d'une régulation laissée pour l'essentiel au bon vouloir des développeurs, des mesures s'imposent pour limiter ces mécanismes qui n'ont plus rien à voir avec les méthodes de marketing traditionnelles.

Rédaction: Monique Portner-Helfer; Marina Delgrande Jordan

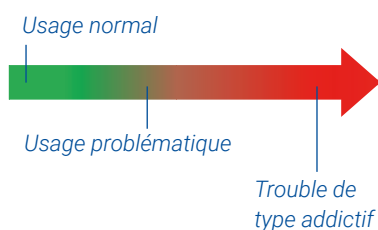
1. Situation actuelle

Une conception visant à générer l'addiction

Si les contenus numériques offrent de multiples avantages et possibilités, ils peuvent aussi présenter des risques. En particulier les réseaux sociaux et les jeux vidéo comportent de nombreux aspects positifs, comme relier les gens entre eux, mais sont aussi des espaces commerciaux qui exposent sans restriction ou presque les usagers et usagères à des contenus non sollicités et parfois inappropriés pour les jeunes (p.ex. violence, pornographie), ce qui n'est pas sans conséquence pour leur santé psychique et leur développement.

Sous l'angle de la prévention des addictions, les éléments problématiques sont surtout les algorithmes qui exploitent les données sur le comportement des utilisateur·trice·s et qui leur proposent des contenus ciblés, avec un risque de manipulation en termes de dépenses et des temps d'écran. À cela s'ajoutent des conceptions qui présentent des caractéristiques propres aux jeux de hasard et d'argent, la récompense attendue des interactions avec les autres, etc. Comme l'indique le rapport de synthèse d'un groupe national d'expert·e·s des domaines de la prévention, du conseil, du traitement et de la recherche, établi sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'économie de l'attention représente un défi toujours plus grand pour les utilisateur·trice·s. C'est ainsi que les microtransactions dans les jeux vidéo – achats de biens virtuels ou de monnaies virtuelles – sont toujours plus répandues et que les frontières entre le jeu vidéo et le jeu de hasard et d'argent deviennent de plus en plus floues.

De fait, le modèle d'affaire des microtransactions est désormais dominant et particulièrement profitable pour l'industrie des jeux vidéo, en particulier pour ceux dont la version de base est gratuite. Les microtransactions les plus thématiques sous l'angle de la santé publique sont les *loot boxes*. Ces coffres à butin numériques permettent aux joueur·euse·s d'obtenir – de manière présentée comme aléatoire – des biens virtuels au sein du jeu en s'acquittant en principe d'un paiement en monnaie réelle. Cela les rapproche des jeux d'argent et peut donc conduire à une banalisation de ces derniers.



L'usage problématique peut aller jusqu'à l'addiction

La frontière entre une utilisation problématique et une utilisation non problématique est franchie lorsque la personne concernée néglige ses centres d'intérêt ou ses obligations à cause de ses activités en ligne. Un usage problématique peut altérer sensiblement et durablement la santé physique et psychique. En outre, il peut, dans certains cas, aller jusqu'à l'addiction. Le diagnostic doit toutefois être posé dans un cadre clinique. Depuis 2019, le trouble lié à l'usage des jeux vidéo (de même que celui lié à l'usage des jeux de hasard et d'argent, voir module séparé) est en effet explicitement mentionné dans la Classification internationale des maladies (CIM-11) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Selon la CIM-11, l'addiction se caractérise par une perte de contrôle sur le jeu, une priorité accrue accordée à celui-ci au point qu'il prenne le pas sur d'autres centres d'intérêt et activités quotidiennes et la poursuite ou la pratique croissante du jeu en dépit de répercussions dommageables.

500 000

personnes environ ont
un usage problématique
d'activités en ligne

Hausse des usages problématiques

Selon l'Enquête suisse sur la santé (ESS) de 2022, 6.8 % de la population âgée de 15 ans et plus est concernée par un usage problématique de services en ligne, hommes et femmes dans des proportions comparables (l'enquête ne renseigne pas sur l'activité en ligne spécifique qui pose problème)¹; cela correspond à 500 000 personnes environ. Les 15 à 24 ans présentent la prévalence la plus élevée (22.2 %). De manière générale, les jeunes sont aussi ceux qui utilisent le plus Internet.

Le rapport de synthèse sur l'usage problématique d'activités en ligne mentionne une sensibilisation accrue de la société, ce qui pourrait expliquer les auto-évaluations plus élevées dans l'ESS 2022 que dans celle de 2017, où la part de la population concernée s'élevait à 3.8 %. Il est possible que la pandémie de COVID-19 ait contribué à cette hausse.

Problèmes chez les jeunes

11 %

des jeunes de 15 ans présentent
un usage problématique des
réseaux sociaux

Le rapport international de l'enquête auprès des élèves (HBSC) 2022 dédié à leurs comportements en ligne révèle que, sur l'ensemble des plus de 40 pays participants, 11 % environ des jeunes de 15 ans présentent un usage problématique des réseaux sociaux. En Suisse, cette part est de 7 % environ; par rapport à 2018, elle a augmenté, surtout chez les filles. L'usage des réseaux sociaux peut devenir problématique lorsque ceux-ci sont utilisés pour fuir des sentiments négatifs, que l'on aimerait leur consacrer moins de temps, sans succès, ou que l'on ment à son entourage à cause d'eux (HBSC 2022). En comparaison avec les pays voisins, la Suisse affichait en 2022 la proportion la plus basse de jeunes de 15 ans ayant un usage problématique des réseaux sociaux, et l'Italie la plus haute.

En ce qui concerne les problèmes avec les jeux vidéo, une comparaison directe avec d'autres pays n'est pas possible, les questions étant posées différemment. En Suisse, parmi les jeunes de 15 ans qui jouent à des jeux vidéo en ligne, 3 % présentent un usage problématique, c'est-à-dire qu'ils-elles ont essayé en vain de leur consacrer moins de temps, jouent pour échapper à une humeur négative ou mentent à cause du jeu.

Les conclusions du rapport international ont poussé l'OMS (bureau régional Europe) à lancer un appel à des pratiques en ligne plus saines chez les jeunes.

Demandes de traitement en hausse

Selon le système de monitoring act-info, un peu plus de 2 % des personnes prises en charge par les structures professionnelles participantes en Suisse en 2023 l'étaient principalement pour des problèmes liés à des activités en ligne (le type d'activité n'est pas connu). Il s'agissait en grande majorité d'hommes (79 %), l'âge moyen s'établissant à 27 ans. Le nombre de personnes admises principalement pour ce type de problèmes a évolué à la hausse ces dernières années.

En 2024, 5.1 % des consultations via la plateforme en ligne Safezone ont porté sur des activités en ligne telles que les jeux vidéo ou les médias sociaux.

¹ Cela correspond au cumul des catégories usage « problématique » et usage « symptomatique ». L'Enquête suisse sur la santé utilise une version courte de la Compulsive Internet Use Scale (CIUS).

2. Politique

Le parlement ne veut pas encadrer les influenceurs·euse·s

Récemment, plusieurs interventions ont été déposées au Parlement national concernant la protection des jeunes en contexte avec les réseaux sociaux. Il s'agit entre autres de limiter l'accès à ces plateformes et d'interdire les smartphones dans les écoles.

En septembre dernier, le Conseil national a rejeté une motion visant à encadrer la publicité faite par les influenceur·euse·s² en Suisse. Dans son avis, le Conseil fédéral a rappelé que ce type de publicité entre dans le champ d'application de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD). Les principes généraux de l'obligation de bonne foi en matière de concurrence et de l'interdiction de tromper ou d'induire en erreur sont également applicables aux influenceur·euse·s publiant des contenus publicitaires.

En décembre dernier, des représentant·e·s de différents partis ont lancé une action commune dans les six cantons romands. Objectif : déposer des interventions dans les parlements cantonaux afin de restreindre l'accès au smartphone ou aux réseaux sociaux durant les heures d'école, mais aussi lors des activités d'accueil parascolaire et même au degré secondaire II.

Débat sur l'âge d'accès aux réseaux sociaux

L'automne dernier, la décision prise par l'Australie d'interdire l'accès aux réseaux sociaux aux moins de 16 ans a été relayée par les médias. Dans le cadre de ce débat, on oublie facilement que les fournisseurs indiquent en principe une limite d'âge sur leurs plateformes. La mise en œuvre se heurte toutefois à des difficultés, comme le relève le centre d'utilisation des médias en Valais ICT-VS.

Les achats intégrés visés par la protection des consommateur·rice·s

Les microtransactions dans le collimateur

En septembre dernier, le Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC) a saisi la Commission européenne pour protester contre les pratiques des développeurs de jeux visant à manipuler les dépenses. En Suisse, la Fédération romande des consommateurs FRC a déposé une réclamation formelle auprès du Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

La Coordination politique des addictions (NAS-CPA) a élaboré un document de synthèse et de recommandations pour une protection efficace dans les jeux vidéo. Elle pointe, outre le manque de transparence dans les microtransactions, l'absence de dispositifs permettant de limiter et de surveiller les dépenses de jeu.

² Un rapport JAMESFocus montre lui aussi que les enfants et les jeunes aiment suivre leurs modèles sur les réseaux sociaux. La façon dont ils-elles voient les choses et, parfois, leurs attitudes et leurs valeurs, sont marquées par les influenceur·euse·s.

3. Nos revendications

Les autorités laissent les mains libres aux développeurs et aux fournisseurs de services en ligne, de sorte que les utilisateur-trice-s sont livrés à la conception délibérément addictogène de certains produits numériques. Pour Addiction Suisse, des mesures s'imposent dans les domaines ci-après.

→ Réglementer les pratiques de manipulation

La politique doit en particulier mieux protéger les jeunes en réglementant les mécanismes manipulateurs («dark patterns») dans les offres en ligne: transparence sur les chances de gain lors de microtransactions, interdiction de la publicité pour les produits incluant des éléments de jeux de hasard et d'argent, limites d'âge assorties d'un contrôle efficace et obligation pour les influenceur-euse-s qui font de la publicité pour des jeux vidéo ou des plateformes d'indiquer les mécanismes empruntés aux jeux de hasard et d'argent.

→ Développer les compétences médiatiques tout au long de la vie

Il importe de développer les compétences médiatiques chez les jeunes, mais aussi chez les adultes afin que ceux-ci puissent accompagner les enfants dans l'utilisation des offres numériques. Il s'agit notamment de leur donner des connaissances sur les «dark patterns» dans les jeux vidéo et les réseaux sociaux. Il est également important que les parents comprennent le rôle que jouent les jeux vidéo et les réseaux sociaux dans la vie des jeunes (sentiment d'appartenance, construction de l'identité, p. ex.) et qu'ils en tiennent compte. Il importe par ailleurs d'intensifier le travail de sensibilisation, par exemple avec des campagnes nationales pour rendre la société attentive aux pratiques commerciales de manipulation de l'industrie des services en ligne (médias sociaux, plateformes d'achats, jeux vidéo, etc).

→ Développer l'Intervention précoce

La mise en œuvre de la démarche d'Intervention précoce (IP) doit se poursuivre dans le domaine des activités en ligne. L'IP a pour but de reconnaître les premiers signes indicateurs de problèmes le plus précocement possible. Les problèmes n'apparaissent toutefois souvent pas au grand jour, ils sont difficiles à interpréter et nécessitent des connaissances spécifiques qui, dans l'idéal, tiennent compte du contexte (école, commune, etc.). Il importe de clarifier les domaines dans lesquels une action s'impose afin de définir des mesures appropriées pour soutenir les personnes concernées.

Les expert·e·s qui ont rédigé cette édition

Jonathan Chavanne - Collaborateur scientifique senior, drogues illégales

Marina Delgrande Jordan - Co-responsable secteur Recherche, activités en ligne

Gerhard Gmel - Chef de projet senior, alcool

Ivo Krizic - Chef de projet, médicaments psychoactifs, drogues illégales

Florian Labhart - Chef de projet senior, alcool

Markus Meury - Porte-parole

Luca Notari - Chef de projet senior, jeux de hasard et d'argent

Dörte Petit - Cheffe de projet senior, jeux de hasard et d'argent

Monique Portner-Helfer - Porte-parole

Tania Séverin - Directrice

Rachel Stauffer Babel - Chef de projet senior, produits tabagiques et nicotiniques

Robin Udrisard - Chef de projet, drogues illégales

Frank Zobel - Directeur adjoint et co-responsable secteur Recherche, drogues illégales

Impressum

Download www.addictionsuisse.ch/panorama

Éditeur **Addiction Suisse**

Addiction Suisse est une fondation indépendante reconnue d'utilité publique. Sa mission est de prévenir et de réduire les problèmes liés à la consommation de substances psychoactives et à d'autres comportements pouvant engendrer une addiction. Nous développons et vulgarisons les connaissances scientifiques et concevons des projets de prévention qui répondent aux besoins. Nous œuvrons en faveur de mesures efficaces et respectueuses vis-à-vis des personnes concernées.

www.addictionsuisse.ch

Copyright © 2025 Addiction Suisse, Lausanne

Tous les contenus peuvent être utilisés avec la mention d'Addiction Suisse.
